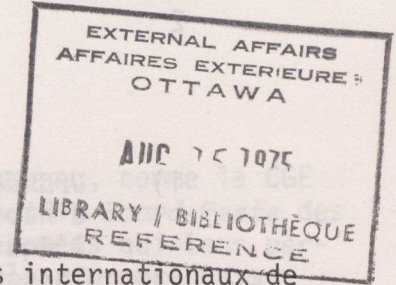




Pages documentaires

DOC
CA1
EA9
R117
FRE
janvier
1975

N° 117
(Révision de janvier 1975)



LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES AU CANADA

(Texte préparé par la Division des Programmes internationaux de l'Association des Universités et Collèges du Canada)¹

I CONDITIONS D'ADMISSION

a) Renseignements généraux

Les conditions d'admission dans les universités canadiennes varient selon les provinces. La plupart des universités exigent, comme condition d'admission en première année d'études supérieures, le certificat de fin d'études secondaires délivré par le ministère de l'Éducation de la province où se trouve l'université.

Les établissements de langue française de la province de Québec exigent le diplôme d'études collégiales (DEC). Chaque université se réserve le droit de fixer ses propres conditions pour l'admission des étudiants étrangers. En règle générale, les universités acceptent les certificats équivalents obtenus dans d'autres pays pour l'entrée à l'université².

Voici quelques-uns des certificats de fin d'études de pays étrangers acceptés par les universités canadiennes:

1 Students from other countries who wish to take university courses in Canada, in English, may refer to Reference Paper No. 117 "University Study in Canada" (Revised January 1975).

2 La liste détaillée des conditions d'admission aux universités canadiennes est publiée chaque année en annexe au *Commonwealth Universities Yearbook*. On peut également obtenir la réimpression de cette annexe, intitulée "Perspective", en s'adressant au Service d'admission au collège et à l'université, 151, rue Slater, Ottawa K1P 5N1, Canada, pour \$2 au Canada et \$2.50 à l'étranger. Cette brochure peut également être consultée aux missions diplomatiques et consulaires du Canada à l'étranger. Les annuaires universitaires, que l'on peut se procurer auprès des secrétaires d'université, contiennent également des renseignements officiels détaillés sur les conditions d'admission.

S3 Y P 0351

- i) *Grande-Bretagne*: Les universités canadiennes considèrent d'habitude le *British General Certificate of Education* comme l'équivalent du certificat de fin d'études de douzième année lorsque le candidat a réussi ses examens dans cinq matières au niveau "ordinaire", et comme l'équivalent du certificat de fin d'études de treizième année lorsqu'il a réussi ses examens dans cinq matières, dont au moins deux au niveau "avancé".
- ii) *Commonwealth*: En général, un étudiant des pays du Commonwealth peut être admis dans une université canadienne s'il remplit les conditions d'admission dans une université de son propre pays, qui figurent dans le *Commonwealth Universities Yearbook*. Le *Cambridge Overseas School Certificate* et le *Cambridge Higher School Certificate*, conférés couramment dans les pays du Commonwealth autres que la Grande-Bretagne, sont généralement considérés comme l'équivalent du certificat de fin d'études de douzième et de treizième année, respectivement, à condition que le choix des matières et les résultats obtenus soient jugés satisfaisants. Certaines universités exigent cependant que le candidat ait terminé son cours de préparation au baccalauréat dans une université de son pays avant d'être admis à leur propre programme d'obtention du premier diplôme universitaire.
- iii) *États-Unis*: Le certificat de fin d'études d'une école secondaire américaine est généralement reconnu comme l'équivalent du certificat de fin d'études de douzième année, à condition que le choix des matières et les résultats obtenus soient jugés satisfaisants. Les candidats qui ont terminé une année d'études collégiales après leurs études secondaires sont souvent acceptés par les universités dont le niveau d'admission est le certificat de fin d'études de treizième année. Souvent il faut présenter, pour être admis à l'université, une recommandation de la part du directeur de l'école secondaire fréquentée auparavant.
- iv) *Europe*: Les étudiants qui remplissent les conditions d'admission à une université européenne sont généralement considérés admissibles à une université canadienne au niveau de la fin de la treizième année. L'université peut cependant exiger que l'étudiant subisse un examen écrit ou oral de compréhension du français ou de l'anglais.
- v) *Moyen-Orient, Asie, Amérique du Sud et pays d'Afrique non membres du Commonwealth*: Les étudiants en provenance des régions énumérées ci-dessus doivent établir la preuve qu'ils ont

été reçus à un examen universellement reconnu, comme la CGE britannique, les *College Entrance Examination Board Tests* des États-Unis, le *Bacillurato* ou d'autres examens qui leur permettraient d'entrer à l'université dans leur propre pays.

b) Programmes et cours menant à un diplôme³

Dans les établissements d'enseignement anglophones, l'étudiant peut, en trois à cinq ans, obtenir le baccalauréat ès arts ou ès sciences, ou un baccalauréat dans des domaines spécialisés comme le génie civil, l'administration des affaires, l'agriculture et l'éducation. Les diplômes en droit, théologie, chirurgie dentaire, médecine et quelques autres matières sont plus longs à obtenir et, dans de nombreux cas, nécessitent un baccalauréat ès arts ou ès sciences comme condition d'admission. Dans la majorité des universités anglophones, les étudiants peuvent préparer un baccalauréat général ou un baccalauréat avec spécialisation. Le programme de spécialisation comporte généralement une année supplémentaire d'études, n'est accessible qu'aux étudiants les plus brillants et exige des études plus poussées en deux ou trois matières. La plupart des universités accordent le baccalauréat avec mention passable, bien ou très bien.

Dans la province de Québec, les établissements francophones exigent le diplôme d'études collégiales comme condition d'admission aux études universitaires. Les étudiants qui désirent obtenir un diplôme plus élevé doivent d'abord être titulaires d'un baccalauréat. Le deuxième grade, soit la maîtrise, exige un minimum d'une année d'études après le baccalauréat spécialisé. L'étudiant doit suivre des cours dans un nombre donné de matières et doit, en général, préparer une thèse. Pour le doctorat, le candidat doit faire au moins deux années d'études après la maîtrise ou trois après un baccalauréat spécialisé, mais en général, les étudiants mettent plus long-

3

On trouvera tous les renseignements nécessaires au sujet des options de cours, des programmes menant à un diplôme et des conditions d'entrée à l'université dans la brochure *Universités et Collèges du Canada, 1974*, que l'on peut obtenir auprès de Statistique Canada et d'Information Canada (\$5) ou consulter dans les missions diplomatiques canadiennes à l'étranger. Ces renseignements figurent également dans le *Commonwealth Universities Yearbook*. La brochure intitulée *Cours d'été au Canada* contient tous les renseignements nécessaires sur les écoles qui donnent des cours d'été au Canada; on peut se la procurer en s'adressant à l'Office de tourisme du Gouvernement canadien, Ottawa K1A 0H6 (Canada), ou la consulter dans les missions canadiennes à l'étranger.

temps à atteindre ce niveau. Ils doivent suivre des cours réguliers, préparer une thèse et la soutenir avec succès. Les inscriptions dans maintes écoles professionnelles sont limitées et, par conséquent, il n'est absolument pas possible de garantir l'admission dans ces écoles de tous les étudiants qui répondent aux exigences dans la spécialité choisie.

Les diplômes des universités canadiennes sont généralement reconnus comme l'équivalent des diplômes des universités du Commonwealth ou des États-Unis. Les étudiants qui viennent de pays étrangers ont intérêt à se renseigner, avant de quitter leur pays, sur l'équivalence des diplômes canadiens dans leur pays.

c) Exigences linguistiques

Toutes les universités canadiennes exigent des étudiants étrangers une preuve de leurs connaissances linguistiques, mais toutes n'imposent pas un examen. En conséquence, un étudiant ne doit pas se soumettre à un tel examen, à moins d'avoir été invité à le faire par une université canadienne qui, par ailleurs, le considère admissible dans son établissement. Un agent de l'immigration peut également exiger une preuve des connaissances linguistiques du requérant avant d'accorder un visa.

Les examens utilisés actuellement sont les suivants:

Anglais

- i) L'épreuve de connaissance de l'anglais mise au point par l'Université du Michigan, à Ann Arbor (Michigan) États-Unis, et utilisée un peu partout dans le monde. On peut se soumettre à cet examen n'importe quand; les résultats sont donnés dans les six semaines qui suivent la demande.
- ii) L'examen qui conduit au certificat de connaissance de l'anglais, de l'université de Cambridge. Cet examen a lieu deux fois par an seulement, en mars et en octobre. On peut obtenir les renseignements nécessaires au bureau local du *British Council* ou en s'adressant au Secrétaire (Examen en anglais), 47 Bateman Street, Cambridge, Angleterre.
- iii) L'examen d'anglais, langue étrangère (English as a foreign language), (TOEFL), de l'*Education Testing Service of Princeton*, New Jersey, États-Unis.
- iv) Pour être admis à suivre un programme d'études menant au baccalauréat, les étudiants canadiens et étrangers doivent, dans

la plupart des universités canadiennes anglophones, subir les tests du Service d'admission au collège et à l'université (SACU). Ces tests ont pour but de déterminer l'aptitude des candidats à poursuivre des études et leurs connaissances linguistiques; ils s'intitulent respectivement *Canadian Scholastic Aptitude Test* (CSAT) et *Canadian English-Language Achievement Test* (CELAT).

Le SACU a établi des centres d'examen à l'étranger. On peut obtenir les renseignements voulus au sujet de ces examens et de l'endroit où l'on peut les passer en s'adressant au SACU (151, rue Slater, Ottawa K1P 5N1, Canada) ou au bureau du Gouvernement canadien le plus proche.

Français

On peut exiger des candidats aux universités francophones qu'ils passent un examen de connaissance de la langue française. Ces examens sont le test d'aptitude générale aux études post-secondaires (TAGEPS) et le Test du français (Langue maternelle) (TFLM).

d) Marche à suivre pour la demande et l'inscription

La demande d'admission à une université canadienne doit être adressée uniquement au secrétaire de l'université, auprès de qui on peut également obtenir tous les renseignements nécessaires sur les cours offerts, les conditions d'admission, les frais de scolarité et le coût. Étant donné qu'il peut être nécessaire d'échanger une correspondance volumineuse avant d'être accepté dans une université canadienne, l'étudiant devra faire sa demande de préférence au moins 12 à 18 mois avant le début des cours qu'il désire suivre. L'année scolaire au Canada est généralement divisée en deux semestres; elle commence au milieu de septembre pour se terminer en avril ou mai, compte tenu d'une courte période de vacances à Noël.

Lorsque l'université le lui demande, l'étudiant doit présenter ou prendre les dispositions pour faire parvenir en son nom un bulletin donnant le détail de son dossier scolaire, comprenant la copie authentifiée du certificat de fin d'études secondaires et le relevé officiel des notes obtenues tout au long des années d'études universitaires ou post-secondaires. Toutes les copies de documents originaux qui ne sont pas rédigées en anglais ou en français doivent être accompagnées d'une traduction certifiée ou légalisée. L'étudiant doit aussi s'assurer que les certificats qu'il présente comportent, si possible, le détail des cours suivis et des notes ou diplômes obtenus.

Après son admission à l'université, l'étudiant doit, chaque année, se présenter le ou les jours réservés à cet effet, pour s'inscrire pour l'année en cours et payer les frais de scolarité établis. Tout retard d'inscription entraîne généralement des frais supplémentaires. Certains établissements offrent aux étudiants étrangers des programmes spéciaux d'orientation qui commencent juste avant le début de l'année normale.

II BOURSES D'ÉTUDES, DE RECHERCHE, D'ASSISTANAT ET AUTRES MODES D'AIDE FINANCIÈRE

Les universités canadiennes ne disposent que rarement de fonds pour aider les étudiants étrangers à venir poursuivre au Canada des études au niveau du baccalauréat. La plupart des bourses offertes par les universités et le gouvernement canadiens se limitent aux études de niveau supérieur au baccalauréat⁴. Pour tout renseignement concernant l'aide financière offerte par un établissement en particulier, il faut écrire à l'université en question une année avant de s'inscrire.

Pour le moment, les étudiants étrangers sont admissibles aux programmes suivants du gouvernement canadien:

- a) Programme de bourses d'études et de recherche du Commonwealth: ce programme sert à donner aux étudiants du Commonwealth la possibilité de faire des études supérieures dans des pays du Commonwealth autres que le leur. Les candidats, qui doivent être désignés par les autorités scolaires de leur pays, sont donc priés de s'adresser à l'Agence des bourses du Commonwealth dans leur pays d'origine.
- b) Le programme d'assistance technique de l'Agence canadienne de développement international (ACDI): l'assistance technique sous forme de bourses d'études universitaires et de formation au Canada est administrée par l'ACDI. Cette aide est accordée à la demande des gouvernements bénéficiaires. Les étudiants admissibles aux bourses des divers programmes de l'ACDI doivent être désignés par leur propre gouvernement. Le candidat éventuel doit donc s'adresser, pour tous renseignements supplémentaires, au

⁴ Tous les renseignements nécessaires sur les bourses accordées par le Canada se trouvent dans *Study Abroad* (Études à l'étranger et, en espagnol, *Estudios en el Extranjero*) XIX, UNESCO, 1972-1973, 1973-1974, pages 213 à 235.

ministère ou département de son pays qui s'occupe du domaine dans lequel il désire étudier ou veut recevoir une formation au Canada. Les demandes personnelles d'aide financière présentées directement à l'ACDI ne seront pas prises en considération.

- c) Programme d'échanges culturels: dans le cadre de son programme d'échanges culturels avec les pays étrangers, le gouvernement du Canada offre chaque année un certain nombre de bourses d'études et de recherche aux étudiants diplômés de Belgique, du Brésil, de la République populaire de Chine, de Finlande, de France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, du Mexique, des Pays-Bas, de Suisse et de l'URSS. Ce programme couvre des matières comme les beaux-arts, les humanités, les sciences sociales, la physique, la biologie et le génie. Les bourses sont administrées par le Conseil des Arts du Canada selon les dispositions générales énoncées ci-dessous (dans tous les cas cependant, les étudiants intéressés qui répondent aux conditions prescrites pour l'obtention de ces bourses devront s'adresser à l'administration responsable dans leur propre pays pour savoir comment procéder en ce qui concerne les demandes, etc.).

Montant: Bourses d'études: \$275 par mois (\$375 pour les personnes mariées), plus les frais de scolarité et de voyage pour le boursier et, s'il y a lieu, les deux tiers de ces frais pour son conjoint, à condition que celui-ci fasse un séjour d'au moins six mois au Canada.

Bourses de recherche: \$500 par mois (\$600 pour les personnes mariées) plus les frais de voyage du boursier et, s'il y a lieu, les deux tiers de ces frais pour son conjoint, à condition que celui-ci fasse un séjour d'au moins six mois au Canada.

Durée: Bourses d'études: une année scolaire (avec possibilité de renouvellement, si les résultats sont satisfaisants en vue de terminer le programme d'études approuvé.

Bourses de recherche: un an au maximum (non renouvelable).

Admissibilité: Ces bourses d'études et de recherche sont accordées aux personnes qui ont l'intention de rentrer dans leur pays au terme de leur séjour d'études et non à celles qui envisagent de s'établir au Canada. Les candidats heureux devront donc obtenir le visa approprié en s'adressant au bureau canadien des visas dans leur pays d'origine. A moins d'une autorisation spéciale, les détenteurs de ces visas et leurs conjoints ne peuvent accepter de travail rémunéré pendant leur séjour au Canada.

Ce programme s'adresse aux étudiants des pays suivants:

Belgique

Bourses d'études: les candidats qui possèdent une licence d'une université belge ou qui ont atteint un niveau d'études ou de formation équivalent.

Bourses de recherche: les titulaires d'un doctorat ou les artistes reconnus qui désirent venir au Canada pour y entreprendre des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à: la Direction des relations culturelles et internationales, ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, 158, avenue de Cortenberg, Bruxelles, Belgique.

Brésil

Bourses d'études: les étudiants doivent être âgés de 35 ans ou moins et titulaires d'un diplôme équivalent au baccalauréat canadien spécialisé: *bacharelado* ou *licenciatura*. Ces bourses s'adressent aussi aux artistes qui ont terminé leur formation de base et ont au moins commencé leur carrière professionnelle.

S'adresser à: Divisao de Cooperacao Intelectual, Dept. Cultural, Ministerio das Relacoes Exteriores, Palacio do Itamaraty, Brésil D.F.

République populaire de Chine

Bourses d'études: un échange d'environ 20 étudiants dans la plupart des disciplines a lieu à peu près tous les deux ans entre le Canada et la République populaire de Chine.

Finlande

Bourses d'études: le candidat doit être âgé de 35 ans ou moins et avoir terminé le *kandidatti* ou son équivalent. Ces bourses s'adressent aussi aux artistes qui ont terminé leur formation de base et ont au moins commencé leur carrière professionnelle.

S'adresser à: Opiusministario, Kansainvalisten Aslain Osasto, Rauhankatu 4, Helsinki.

France

Bourses d'études: les candidats qui sont titulaires d'une *licence* d'une université française ou qui ont atteint un niveau d'études ou

de formation équivalent.

S'adresser à: l'Office national des universités et écoles françaises, 96, boul. Raspail, Paris VIe.

République fédérale d'Allemagne

Bourses d'études: les candidats qui sont titulaires d'un *Diplom* ou d'un certificat représentant un minimum de huit semestres d'études universitaires ou qui ont atteint un niveau de formation équivalent.

Bourses de recherche: les titulaires d'un doctorat (*Doktor*) et qui ont réussi le *Staatsexamen* ou les artistes reconnus qui désirent venir au Canada pour y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à: Deutscher Akademischer Austauschdienst, Referat VI, 5,300 Bonn-Bad Godesberg, Kennedyallee 50.

Italie

Bourses d'études: les candidats qui sont titulaires d'un *laurea universitaria*, décerné à la fin d'un programme d'études de quatre années, ou qui ont atteint un niveau de formation équivalent.

Bourses de recherche: les candidats qui sont titulaires d'un *laurea universitaria* décerné à la fin d'un programme d'études de six années, et qui possèdent au moins une année supplémentaire d'expérience dans la discipline choisie, ou les artistes reconnus qui désirent venir au Canada pour y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à: Direzione Generale per la Cooperazione Culturale, Scientifica e Technica, Ufficio IX, Ministero degli Affari Esteri, Roma.

Japon

Bourses d'études: les candidats doivent être âgés de 35 ou moins et être titulaires du *gakushi* ou son équivalent. Ces bourses s'adressent aussi aux artistes qui ont terminé leur formation de base et ont au moins commencé leur carrière professionnelle.

S'adresser à: The Student Exchange Division, Higher Education and Science Bureau, Ministry of Education, 3-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo.

Luxembourg

Une bourse d'études par année est offerte à un étudiant originaire du Luxembourg qui est titulaire d'une licence d'une université belge ou qui a atteint un niveau d'étude ou de formation équivalent dans un autre pays.

S'adresser à: l'Ambassade du Canada, 6, rue de Lozum, 1040 Bruxelles, Belgique.

Mexique

Bourses d'études: le candidat doit être âgé de 35 ans ou moins et être titulaire d'une licence (*licencia*) ou son équivalent. Ces bourses s'adressent aussi aux artistes qui ont terminé leur formation de base et ont au moins commencé leur carrière professionnelle.

S'adresser à: Departamento de Intercambio de Personas, Dirección general de Asuntos culturales, Secretaría de Relaciones exteriores, Nonoalco 1, Mexico 3 D.F.

Pays-Bas

Bourses d'études: les candidats qui ont réussi le *universitaire candidaatsexamen* ou qui ont atteint un niveau de formation équivalent.

Bourses de recherche: les candidats qui sont titulaires d'un doctorat ou les artistes reconnus qui désirent venir au Canada pour y effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à: Ministerie van Onderwijs en Wetenschappen, Afdeling Internationale Betrekkingen, Nieuwe Uitleg 1, La Haye.

Suisse

Bourses d'études: les candidats qui sont titulaires d'une licence d'une université suisse ou qui ont atteint un niveau d'étude ou de formation équivalent.

Bourses de recherche: les titulaires d'un doctorat ou les artistes reconnus qui désirent venir au Canada pour y enseigner ou pour effectuer des travaux de recherche ou de création.

S'adresser à: Le Secrétariat, Département fédéral de l'intérieur, Berne.

URSS

Bourses d'études et bourses de recherche: un certain nombre d'étudiants diplômés et de chercheurs post-doctorat de l'URSS sont acceptés chaque année dans les institutions canadiennes, pour une période maximum de dix mois chacun, afin de poursuivre leurs études ou de faire des recherches en sciences pures et appliquées, en sciences sociales, en humanités et en art.

Conseil national de recherches du Canada

- a) Bourses de recherche post-doctorale dans les laboratoires gouvernementaux:

Le Conseil national de recherches du Canada offre des bourses de recherche pour 1975-1976 au nom des ministères et organismes du gouvernement canadien suivants: Agriculture Canada; ministère des Communications -- Centre de recherches sur les communications; ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; ministère de l'Environnement; Service de l'environnement atmosphérique; Gestion de l'environnement; Service canadien des forêts; Direction générale des eaux intérieures; Service des pêches et des sciences de la mer -- Office des recherches sur les pêcheries; Affaires océanographiques et aquatiques; Santé et Bien-être social Canada -- Direction générale de la protection de la santé; Musées nationaux du Canada -- musée national des Sciences naturelles; Énergie atomique du Canada, limitée.

Le candidat doit posséder un doctorat d'une université reconnue ou être sur le point d'en obtenir un avant de se servir de la bourse. Les candidatures de chercheurs expérimentés non titulaires d'un doctorat peuvent être prises en considération. Les candidats doivent normalement ne pas avoir atteint 36 ans au 31 mars de l'année au cours de laquelle ils commenceront à utiliser leur bourse de recherche. Ceux qui dépassent cette limite d'âge ne doivent avoir leur doctorat que depuis un an au maximum. La nationalité des candidats n'entre pas en ligne de compte, mais tous doivent satisfaire aux conditions canadiennes d'immigration. Les demandes doivent être présentées au plus tard le 15 janvier 1975.

A partir du 1er avril 1975, les bourses seront d'une valeur annuelle de \$10,500 et sont soumises à l'impôt canadien sur le revenu. Une allocation est accordée pour les frais de déplacement. Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau des bourses post-doctorat, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa K1A 0R6, Canada.

- b) Postes d'attachés de recherche, pour des recherches en sciences et en génie en 1975, dans les laboratoires du Conseil national de recherches du Canada énumérés ci-dessous:

Laboratoire régional de l'Atlantique
Division des sciences biologiques
Division des recherches en bâtiment
Division de la chimie
Division du génie mécanique
Établissement aéronautique national
Division de la physique
Laboratoire régional des Prairies
Division de la radiotechnique et du génie électrique

A partir du 1er avril 1975, le Conseil national de recherches du Canada offrira des postes d'attachés de recherche dans ses laboratoires. Ces postes d'attachés de recherche sont destinés à donner à des jeunes scientifiques et ingénieurs qui promettent l'occasion d'étudier des problèmes de recherche complexes dans des domaines auxquels s'intéresse le C.N.R.C.; ces postes constitueraient une première étape de leur carrière de chercheurs.

Les candidats doivent détenir au moins un doctorat ès sciences (Ph.D.), ou une maîtrise dans un des domaines du génie, ou être sur le point d'obtenir un de ces diplômes avant d'assumer les fonctions du poste. Pour la sélection des candidats et pour le prolongement éventuel de l'emploi, on se basera surtout sur l'aptitude démontrée du candidat à effectuer des travaux de recherche originaux et de grande qualité dans le domaine choisi.

Bien que la préférence soit donnée aux Canadiens, les postes d'attachés de recherche sont ouverts aux citoyens d'autres pays. Les candidats acceptés doivent satisfaire aux exigences d'entrée au Canada.

Les attachés de recherche se verront offrir des salaires et des avantages sociaux comparables à ceux dont jouissent présentement les membres permanents du personnel du Conseil national de recherches. La nomination initiale sera d'un an et elle pourra être renouvelée périodiquement jusqu'à une durée totale de 5 ans.

Le coût du voyage entre l'endroit où réside l'attaché de recherche au moment de sa désignation et le laboratoire où il travaillera fera l'objet d'une indemnité. Le bénéficiaire recevra une indemnité semblable pour son voyage de retour à la fin de son

emploi.

Les demandes doivent être présentées sur les formulaires spéciaux diffusés par le Bureau des attachés de recherche, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa K1A 0R6, Canada. Les candidatures et les documents à l'appui doivent parvenir à Ottawa au plus tard le 15 janvier 1975.

III CONDITIONS D'ENTRÉE AU CANADA

En général, les étudiants étrangers qui arrivent au Canada sont admis comme résidents temporaires (non-immigrants) et doivent présenter tous ou quelques-uns des documents suivants⁵.

- a) Un passeport valide doit garantir le retour de l'étudiant dans son propre pays ou son entrée dans un autre pays; il est exigé de tous les étudiants à l'exception des résidents permanents des États-Unis.
- b) Visa exigé de tous les étudiants à l'exception des sujets britanniques, des citoyens des pays du Commonwealth, de la France, de l'Irlande, des États-Unis et de certains autres pays. On peut se procurer un visa en s'adressant aux agents diplomatiques, consulaires ou de l'immigration canadiens ou, dans certains pays qui ne possèdent pas de bureau diplomatique ou consulaire canadien, aux représentants du Gouvernement britannique.
- c) Certificat de vaccination doit prouver que le titulaire a eu la variole ou qu'il a été vacciné contre cette maladie trois ans au maximum avant son entrée au Canada.
- d) Exigences médicales: les étudiants qui envisagent de séjourner au Canada pendant un an et plus doivent subir un examen médical complet, y compris une radiographie pulmonaire. Le visa ne peut être accordé avant que le candidat n'ait présenté une preuve satisfaisante de bonne santé.

⁵ Une brochure contenant tous les renseignements sur les règlements d'immigration et intitulée *Conditions d'immigration, Admission d'étudiants au Canada*, est publiée par le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. On peut également la consulter dans les missions canadiennes à l'étranger ou à la Division de l'immigration du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Ottawa K1A 0J9, Canada.

- e) Lettre d'acceptation ou formulaire "Acceptation pour un cours d'études au Canada": document émis par une université canadienne; essentiel pour assurer l'entrée au Canada.
- f) Certificat d'admission d'étudiant: ce certificat est émis par les agents de l'immigration à tous les étudiants au moment de leur entrée au Canada; il doit être renouvelé chaque année et prouve le statut de l'étudiant au Canada.
- g) Preuve de fonds suffisants et billet de retour dans le pays d'origine.

VI FINANCEMENT DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Les études universitaires au Canada sont coûteuses. Aucun étudiant ne devrait venir étudier au Canada sans posséder ou être certain qu'il possédera des fonds suffisants pour lui permettre de terminer ses études universitaires et de payer le prix de son voyage de retour. Pour obtenir un visa, il faut pouvoir garantir que l'on possédera l'argent nécessaire pour une année d'études et prouver que les fonds nécessaires aux années supplémentaires d'études seront disponibles.

Les principales dépenses d'un étudiant sont ses frais de scolarité, de logement et de pension. Les frais de scolarité varient entre \$500 et \$900 et la pension peut coûter de \$100 à \$200 par mois. Les voyages, les vêtements, les livres et les distractions nécessitent également une mise de fonds importante. Lorsque l'étudiant a trouvé l'université de son choix, il a intérêt à établir un budget de ses dépenses probables. On trouvera ci-dessous un budget type, établi selon les frais prévus pour l'année universitaire 1974-1975. Il ne faut pas s'attendre à ce que les dépenses d'un étudiant en particulier concordent forcément avec celles qui sont indiquées plus bas. Cet exemple n'est qu'un guide pour établir un budget personnel. Il est également possible que les frais augmentent d'une année à l'autre.

Exemple de budget minimum pour un étudiant préparant son baccalauréat

Étudiant, 1974-1975 (douze mois)

Frais de scolarité	\$ 500 à 900
Livres et instruments	100 à 200
Logement et pension	1,700 à 2,500
Vêtements, médicaments, etc.	400
Loisirs	250
Voyages	150
Autres dépenses	200
	\$3,300 à 4,600

Voici aussi une liste de certains éléments de dépenses:

Vêtements

Manteau d'hiver (pour homme ou dame)	\$ 80 à 125
Costumes	\$100 et plus
Chaussures (pour homme ou dame)	\$15 et plus
Chemises	\$ 8 et plus
Chaussettes	\$ 2 et plus
Bas	\$ 1 à 3

Nourriture

Repas du midi	\$1.50 à 2
Sandwich et boisson	\$1.00
Repas du soir	\$2.50 et plus
Tasse de café, thé, verre de lait	15 à 20 ¢

Assurance médicale

Étant donné que les soins médicaux et hospitaliers au Canada sont très coûteux, il est essentiel que tous les étudiants prennent une assurance médicale et hospitalière pour se protéger et, le cas échéant, couvrir les personnes à leur charge. Les étudiants qui viennent au Canada dans le cadre d'un programme gouvernemental sont assurés selon les conditions prévues par leur bourse. Dès leur arrivée, les étudiants indépendants devraient s'adresser à l'administration de l'université afin d'obtenir tous les renseignements et les conseils nécessaires. Il serait également prudent de demander conseil à propos d'une assurance-accident ou d'une assurance-vie. En

règle générale, l'étudiant qui a effectué les paiements nécessaires bénéficiera de la protection des régimes d'assurance-hospitalisation provinciaux après trois mois de résidence au Canada.

V FORMALITÉS DE VOYAGE

Transport vers le Canada: Une fois que l'étudiant a été admis dans une université canadienne, il peut organiser son voyage aller et retour par l'intermédiaire d'une agence de voyage, d'une compagnie de transport ou d'une organisation d'étudiants. Il doit s'assurer que ses billets lui permettront de se rendre jusqu'à la ville où est située son université et que son billet de retour sera valable à l'époque où il rentrera dans son pays. Si l'étudiant voyage par avion, il peut confier à une compagnie de transport l'expédition par mer de ses bagages lourds.

Toutes les formalités de voyage doivent être remplies bien avant la date de départ et l'étudiant doit arriver à l'université plusieurs jours avant la date prévue pour l'inscription.

Arrivée au Canada: A son arrivée, l'étudiant doit avoir sur lui tous les documents nécessaires, comme son visa, ses certificats médicaux et de vaccination, sa lettre d'acceptation par l'université et environ \$100 en argent canadien qui lui serviront pour ses dépenses immédiates comme les repas, le logement, le transport et les pourboires. Une partie de cette somme devrait être en billets d'un ou de cinq dollars et de la menue monnaie (quelques pièces de 25¢, de 10¢ et de 5¢).

L'étudiant qui a pris ses dispositions par l'entremise d'une organisation canadienne pour être accueilli à son arrivée doit communiquer avec elle si ses projets de voyage sont modifiés. En août et en septembre, le Bureau canadien de l'Éducation internationale tient un "Bureau d'accueil pour les étudiants d'outre-mer" aux aéroports de Montréal, de Toronto et de Vancouver. Ses représentants, de service jusqu'à minuit chaque jour y compris le dimanche, portent un brassard avec l'inscription "RÉCEPTION SERVICE -- SERVICE D'ACCUEIL". Ils sont là pour recevoir les étudiants à leur descente de vols internationaux et les aider à poursuivre leur voyage.

L'étudiant qui arrive à l'aéroport et n'y trouve personne pour l'accueillir peut se rendre en ville par autobus, limousine de l'aéroport ou taxi. Il a intérêt à se renseigner sur le moyen de transport le meilleur marché en fonction de sa destination dans la ville. D'ordinaire, l'autobus ou la limousine coûte entre \$2 et \$2.50 pour aller jusqu'au centre de la ville.

Il est bon que l'étudiant qui voyage par bateau et qui désire être accueilli à son arrivée écrive au Bureau de l'Éducation internationale, pièce 408, 151, rue Slater, Ottawa, K1P 5H3, Canada, au moins un mois avant son arrivée en indiquant le nom du bateau, la classe du billet, le nom du port et la date d'arrivée au Canada.

Logement temporaire: Les célibataires des deux sexes peuvent généralement trouver un logement temporaire au YMCA ou au YWCA, où les chambres sont ordinairement moins chères qu'à l'hôtel. Il est souvent commode de réserver une chambre pour une ou deux nuits à l'arrivée, en attendant de trouver un autre logement. Dans certains cas, l'étudiant peut avoir à partager une chambre. Les frais de logement se montent à \$7.50 environ par nuit.

Hôtels

Le prix indiqué dans les hôtels canadiens est pour la chambre, repas non compris. Une chambre individuelle, avec salle de bain, coûte au minimum \$15 à \$20 par jour. On peut réserver sa chambre par téléphone ou par lettre, mais la réservation n'est pas maintenue au delà de la date d'arrivée indiquée. Les chambres doivent être libérées avant l'heure fixée. Il est toujours possible de faire garder ou "consigner" ses bagages jusqu'à ce qu'un client soit prêt à partir. Le fait de ne pas observer l'heure de sortie oblige généralement à payer le prix d'une nuit supplémentaire.

Voyages au Canada: Dans la plupart des terminus d'autobus et de chemins de fer et dans les aéroports, se trouve un service d'information où l'on peut se procurer gratuitement les horaires et les renseignements nécessaires. C'est aussi là qu'il faut s'adresser pour faire assurer ses bagages.

Autobus

L'autobus est le moyen le plus économique, mais aussi le plus lent pour couvrir les grandes distances, par contre, pour des parcours de 100 à 300 milles, les autobus sont généralement plus rapides que les trains.

Chemin de fer

Le billet de chemin de fer permet le transport gratuit de 150 livres de bagages que l'on peut envoyer d'avance et réclamer à l'arrivée sur présentation du billet numéroté remis au départ. Le mode de transport par rail le plus économique est le train de jour. Pour voyager par wagon-lits, il faut payer un supplément à l'achat du billet. Il y a plusieurs façons de voyager de nuit, la moins coû-

teuse étant de prendre une couchette supérieure. D'habitude, les voyageurs donnent un pourboire de 50¢ minimum par nuit au contrôleur du wagon-lits. La plupart des trains ont un restaurant où l'on peut se faire servir des repas chauds. Les trains transcontinentaux comprennent un wagon-restaurant, mais il est moins cher de payer les repas à l'avance au moment de l'achat du billet. Les tarifs peuvent varier selon le jour de la semaine où l'on voyage; ce système est appelé les jours "rouges, blancs ou bleus". A leur arrivée à l'université canadienne, les étudiants âgés de moins de 24 ans devraient immédiatement demander au Conseil des étudiants une carte de tarifs-jeunesse qui leur permet d'obtenir des réductions de 15 à 25 p. 100 pour certains voyages.

Avion

Il existe de bonnes liaisons aériennes entre les principales villes du pays. Il y a généralement deux tarifs: première classe et classe économique; cette dernière est nettement moins chère. Le prix du billet comprend les repas servis au cours du voyage; on ne donne pas de pourboire. Il faut normalement réserver sa place une semaine à l'avance environ. Certaines réductions de tarifs sont accordées pour des voyages aller-retour à l'intérieur du Canada. Les détenteurs de cartes de tarifs-jeunesse peuvent également bénéficier de certaines réductions.

Transport local

Les autobus, les tramways et les métros sont les moyens de transport en commun les plus courants dans les grandes villes. On peut généralement aller n'importe où dans la ville moyennant un tarif fixe; il est généralement plus économique de se procurer un carnet de billets. Dans quelques villes, il est nécessaire, pour atteindre sa destination finale, de prendre deux ou plusieurs autobus différents, auquel cas on doit demander au conducteur un billet de correspondance au moment où l'on paie sa place. Les taxis coûtent assez cher dans les grandes villes; le prix de la course est enregistré sur un compteur et en général calculé selon un taux fixe d'après la distance parcourue, avec frais en plus pour les bagages lourds comme les malles ou parfois des passagers supplémentaires.

VI LA VIE DANS UNE UNIVERSITÉ CANADIENNE

a) Logement

Tout étudiant étranger doit s'assurer que l'agent d'immigration et le secrétaire de l'université connaissent son adresse en tout temps. S'il le désire, l'étudiant peut demander au secrétaire de l'univer-

sité, au doyen, à l'aumônier ou au conseiller des étudiants étrangers, la permission de faire adresser son courrier à leurs soins jusqu'à ce qu'il ait trouvé un logement. En attendant d'ouvrir un compte de banque, l'étudiant peut également trouver plus utile de faire envoyer de l'argent par l'intermédiaire de ces personnes ou de l'agent d'affaires de l'université.

Résidence: Au Canada, les bâtiments de l'université et les résidences d'étudiants sont généralement groupés sur un terrain appelé le "campus". En dehors des chambres à coucher, il y a, dans les résidences, des cafétérias et des salles d'étude ou de repos. Les étudiants venant de l'extérieur du Canada devraient essayer de trouver une chambre dans une résidence universitaire, car c'est là qu'ils auront la possibilité de connaître leurs confrères. Cependant, les étudiants en résidence doivent se soumettre à certains règlements imposés par l'administration de l'université. L'étudiant qui désire habiter dans une résidence doit réserver une place au moins six mois avant son arrivée, en faisant parvenir sa demande à l'agent de logement de l'université.

Résidences coopératives de campus: Dans certaines universités, les coopératives de campus sont en vogue, car le logement y est fourni pour les étudiants des deux sexes à des taux moins élevés que dans les résidences universitaires. La plupart des chambres sont pour deux ou trois personnes et les repas servis dans des réfectoires communs. A l'occasion, on peut obtenir l'un des rares appartements réservés aux étudiants mariés. Les étudiants qui n'habitent pas la coopérative peuvent quand même y prendre leurs repas.

Location de chambres: Comme il n'y a souvent pas assez de place dans les universités pour loger tous les étudiants, plusieurs d'entre eux louent une chambre à l'extérieur du campus. La plupart des universités ont un service de location auquel l'étudiant peut s'adresser pour obtenir la liste des chambres à louer. Dans certains cas, l'étudiant peut être logé et nourri contre paiement d'une pension hebdomadaire ou mensuelle (environ \$30 par semaine). Dans d'autres cas, il loue simplement la chambre (de \$15 à \$25 par semaine) et dispose d'une cuisine pour préparer ses repas ou peut manger au restaurant ou à la cafétéria de l'université. L'étudiant qui paie un loyer hebdomadaire doit donner une semaine de préavis s'il veut déménager. Autrement, un mois de préavis est généralement exigé.

Appartements: L'étudiant qui vient au Canada avec sa femme ou sa famille préférera peut-être louer un appartement d'une ou deux chambres. Normalement, les appartements sont munis d'un réfrigérateur et d'une cuisinière. Le loyer comprend généralement le coût du

chauffage et, dans certains cas, de l'électricité. Pour louer un appartement, il est souvent nécessaire de signer un bail d'un an ou plus et les propriétaires exigent le paiement d'avance d'un mois de loyer ou une caution pour dommages ou autres responsabilités. Cette somme est généralement remboursée au locataire lorsque celui-ci quitte l'appartement. On devrait lire le bail soigneusement et toujours demander l'avis du conseiller des étudiants étrangers ou de l'agent du personnel étudiant de l'université avant de signer.

Quelques étudiants peuvent avoir de la difficulté à se trouver un logement. Dans tous les pays, on rencontre des personnes qui font de la discrimination sur les plans de la religion, de la race, de la langue, de la situation financière ou de l'éducation. L'étudiant étranger qui par malchance est victime d'une forme quelconque de discrimination doit en aviser les autorités de l'université.

b) Vie sociale

Dans la plupart des universités, les étudiants élisent un conseil qui est responsable de l'administration de l'association des étudiants de l'université et chargé d'organiser tout un éventail d'activités sociales et récréatives. Tous les étudiants sont membres de l'association des étudiants à laquelle ils paient une cotisation au moment de leur inscription. On trouve sur le campus de nombreux clubs sociaux, intellectuels, politiques, religieux et littéraires. Les sports qui se pratiquent le plus sont le football américain, le football européen, le hockey sur glace, le ski, la natation et le basketball.

De nombreuses universités ont formé des clubs pour les étudiants de certains pays étrangers et des organisations générales pour tous les étudiants étrangers. Là, les étudiants ont la possibilité de rencontrer leurs concitoyens, des étudiants d'autres pays étrangers et des étudiants canadiens. Les étudiants canadiens ne sont pas toujours prêts à faire le premier pas pour accueillir les étudiants des pays étrangers. Il ne faut donc pas craindre de prendre l'initiative si l'on désire faire connaissance avec ses condisciples canadiens. Beaucoup d'étudiants étrangers apprennent à connaître les Canadiens par l'intermédiaire de camarades ou de professeurs. Parfois, des programmes spéciaux d'activités sont mis sur pied dans le but de réunir les étudiants étrangers et canadiens. On conseille aux étudiants d'outre-mer d'apporter si possible quelques objets typiques de leur pays qui pourraient intéresser leurs camarades canadiens, par exemple des cartes, des photos, des instruments de musique, des enregistrements, des objets d'artisanat et des costumes nationaux.

VII LA VIE AU CANADA

a) Situation géographique et climat

Le Canada occupe près de la moitié du continent nord-américain, à l'exception de l'Alaska et, pour la superficie, se trouve au deuxième rang des pays du monde par son étendue de 3.8 millions de milles carrés. Il s'étire sur 3,200 milles de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique et sur presque 3,000 milles depuis la pointe nord de l'île Ellesmere jusqu'à la frontière des États-Unis. Sa population est d'environ 22 millions d'habitants.

Le climat du Canada varie beaucoup selon les régions, mais passe généralement d'un extrême à l'autre. En Colombie-Britannique, les étés (de juin à septembre) sont longs et chauds; les hivers (de novembre à mars) sont doux et humides dans les régions côtières et froids à l'intérieur des terres. Le climat des provinces des Prairies est sec et les températures d'été et d'hiver accusent des variations extrêmes en raison d'une barrière naturelle entre ces provinces et l'océan Pacifique; de plus, elles sont situées à l'intérieur d'une énorme masse de terre. Les grandes surfaces des lacs de l'est du Canada exercent une influence marquée sur le climat de l'Ontario et du Québec. Les étés y sont chauds et humides et les hivers froids, mais dans le sud-ouest de l'Ontario, les hivers sont relativement doux et les étés bénéficient de l'effet rafraîchissant des Grands lacs. Le climat des Provinces atlantiques ressemble à celui du Québec et de l'Ontario, avec cependant une influence marquée de l'océan Atlantique sur la région côtière, ce qui modifie les températures et rend le climat plus humide lorsque les vents de l'océan soufflent vers le continent.

Lorsqu'ils se renseignent sur les possibilités d'études dans une université canadienne, les étudiants étrangers ont intérêt à s'enquérir des conditions climatiques qui règnent dans la région ou dans la ville où ils comptent étudier et habiter. Les maisons sont chauffées en hiver et souvent climatisées en été.

b) Population

Au Canada, il y a deux langues officielles, l'anglais et le français. Les billets de banque, les timbres-poste, les documents officiels du gouvernement fédéral et les étiquettes des produits de consommation courante sont imprimés dans les deux langues. La nation canadienne comprend non seulement les Canadiens d'origine française ou britannique, mais aussi de nombreuses autres nationalités pour la plupart issues d'Europe.

Les religions au Canada sont très variées, mais la majorité de la population est chrétienne. De nombreuses confessions non chrétiennes sont représentées et dans certaines villes canadiennes, il y a des lieux de culte pour ceux qui appartiennent à d'autres religions.

c) Opérations bancaires et commerciales

Il vaut mieux ne pas porter sur soi plus de \$20 en argent liquide ni laisser de grosses sommes d'argent chez soi. Il est facile au Canada d'ouvrir un compte de banque, moyen le plus sûr de protéger son argent. En général, les achats importants sont payables par chèque et, pour les dépenses journalières, il est facile de retirer la somme nécessaire de son compte de banque. Les commis de banque sont prêts à conseiller le client et à l'aider s'il veut ouvrir un compte. L'étudiant qui voyage peut se procurer des chèques de voyage, faciles à encaisser dans les banques, les hôtels, les bureaux de fiducie et la plupart des magasins. On peut aussi acheter à crédit ou par paiements différés. Il vaut cependant mieux que l'étudiant ne signe aucun contrat d'achat, ni ne verse de dépôt avant d'avoir demandé conseil à une autorité de l'université.

d) Alimentation

Hors de l'université, il y a des restaurants, des comptoirs, des cafés et des cafétérias. Les cafétérias sont meilleur marché que les restaurants. Dans des pharmacies et quelquefois dans des grands magasins ou de petites boutiques, il y a des comptoirs où l'on peut se procurer des en-cas, des sandwiches, des glaces et des boissons chaudes ou froides. Les restaurants offrent un grand choix de mets. Les prix sont variés et il faut compter un pourboire de 10 à 15% du montant de l'addition.

L'étudiant qui désire préparer lui-même ses repas trouvera tout ce qu'il lui faut dans les supermarchés où il pourra choisir lui-même sur les étagères les produits qu'il paiera ensuite à la caisse.

Au Canada certains produits alimentaires peuvent prêter à confusion. Par exemple, un "hamburger" est de la viande de boeuf hachée et non pas du jambon; un "hot dog" contient une saucisse de porc ou de boeuf; si le nom d'une denrée alimentaire n'est pas familier, il vaut mieux se renseigner.

Repas: Petit déjeuner: en général, entre 7 et 8 heures. Déjeuner: entre midi et 14 heures. Dîner: entre 17 heures 30 et 19 heures. Le repas du soir est souvent appelé le souper.

e) Vêtements

L'étudiant doit se renseigner sur les conditions climatiques de la région dans laquelle il va vivre avant de décider des vêtements qu'il apportera au Canada. L'étudiant qui arrive d'un pays chaud aura avantage à acheter ses vêtements d'hiver une fois sur place. On peut souvent acheter des vêtements à prix réduits ou profiter de soldes.

Pour assister aux cours de l'université ou du collège, l'étudiant s'habille généralement simplement. En automne et en hiver, les étudiantes portent des robes de laine, des tailleurs, des jupes ou des pantalons avec des chemisiers et des chandails et, au printemps et en été, des pantalons, des robes de coton, des jupes et des chemisiers. Les chaussures à talons bas se portent la plupart du temps, les talons hauts étant réservés aux tenues plus habillées, selon la mode. Par temps froid, on porte des chapeaux, des foulards, des gants, des bottes doublées, des couvre-chaussures et des manteaux épais. Beaucoup d'étudiantes des pays asiatiques portent leur costume national en hiver sous un manteau chaud. Les étudiants portent généralement des pantalons, des chemises sport ou des chemises ordinaires et une cravate, des chandails ou des vestons. A l'église ou aux réceptions officielles, la cravate et la veste sont de rigueur.

f) Nettoyage des vêtements

On trouve dans l'annuaire du téléphone le nom et l'adresse de toutes les laveries et comptoirs de nettoyage à sec. Le nettoyage à sec d'une robe de laine ou d'un costume revient par exemple à environ \$1.75. De nombreuses laveries et beaucoup de nettoyeurs viennent chercher et livrer les vêtements à domicile, mais il est quelquefois plus économique d'aller les porter et les reprendre soi-même. La facture de la laverie indique le prix du nettoyage de chaque article. Dans certaines universités, il y a sur le campus des buanderies et les résidences universitaires disposent souvent de machines à laver.

Dans la plupart des villes, des buanderies libre-service permettent aux clients d'apporter leur lessive, de la mettre dans la machine qui lave, rince et sèche partiellement, puis de placer le linge dans la sècheuse pour terminer le travail. Le coût normal est de 35¢ pour le lavage de 8 à 9 livres de vêtements et de 25¢ pour le séchage.

g) Barbiers et coiffeurs

Les barbiers affichent dans leur magasin le barème pour chaque service fourni. La coupe de cheveux coûte environ \$3. Dans les salons

de coiffure, les prix varient selon les services demandés: shampoing, permanente ou manucure. Un shampoing avec mise en plis coûte au moins \$5. On donne généralement un pourboire de 10 à 15% (minimum de 25¢). Certains barbiers n'ont jamais coupé les cheveux de clients originaires d'Afrique, d'Asie et des Antilles et pour cette raison peuvent refuser ce service. L'étudiant qui a des difficultés à trouver un barbier peut demander à ses collègues de lui en recommander un.

h) Poste et communications

Lettres: Le tarif normal d'affranchissement des lettres à l'intérieur du Canada est de 8¢ et les lettres ainsi affranchies sont envoyées par avion. Pour connaître le tarif des lettres destinées à l'étranger, s'adresser au bureau de poste. A raison de 15¢, on peut se procurer des formules spéciales de lettres par avion, des aérogrammes, à envoyer tels quels dans n'importe quel pays du monde. Dans chaque ville, il y a un bureau de poste principal et un certain nombre de succursales. De nombreuses pharmacies et marchands de tabac vendent des timbres. L'étudiant qui déménage peut s'adresser au bureau de poste pour obtenir une carte de changement d'adresse qui lui assurera l'envoi du courrier à son nouveau domicile. Cette carte est gratuite et sert également à avertir les amis et la famille de ce changement.

Téléphone: Les premières pages de l'annuaire téléphonique donnent tous les renseignements nécessaires pour établir une communication. Il y a des téléphones publics dans des cabines au coin des rues, dans certaines pharmacies, chez des marchands de tabac, dans les hôtels et les restaurants. Un appel local à partir d'un appareil privé est gratuit; il n'y a pas de limite à la durée de la communication. Des tarifs réduits spéciaux entrent en vigueur le soir et pendant les fins de semaine en ce qui concerne les appels entre provinces et pour les appels n'importe où au Canada, après minuit.

Les appels interurbains à partir de téléphones privés ou d'affaires peuvent, si le numéro du destinataire est connu, être acheminés automatiquement. Les appels qui nécessitent l'aide de la téléphoniste, par exemple à partir d'un téléphone public, peuvent se faire de personne à personne ou de numéro à numéro. Dans ce dernier cas, le coût est moindre, mais il faut accepter de parler à n'importe quelle personne qui répond; pour les appels de personne à personne, il faut préciser à qui on désire parler et il n'y a rien à payer si la téléphoniste ne peut atteindre cette personne. Les appels à l'étranger sont très chers et il serait bon d'en déterminer le coût avant de faire un tel appel.

Télégrammes: A l'intérieur du Canada, les sociétés Canadien National et Canadien Pacifique se chargent de transmettre les télégrammes confiés au service approprié dans les gares, les terminus d'autobus, les aéroports ou les hôtels. Un télégramme transmis par téléphone est facturé à une date ultérieure. Le tarif minimal d'un télégramme couvre un message de 10 mots. Les télégrammes-lettres, de jour ou de nuit, qui sont meilleur marché, sont calculés pour un minimum de 50 mots. Le coût des télégrammes internationaux est fixé selon le nombre de mots, adresse comprise.

i) Vie sociale

Les coutumes d'un pays ne s'apprennent pas en une journée; c'est en se mêlant aux Canadiens que l'étudiant étranger parviendra à les connaître. Cependant, les détails qui suivent sont utiles pour toute personne qui vient au Canada.

La plupart des Canadiens attachent beaucoup d'importance à la ponctualité. En général, il est bon de répondre rapidement aux invitations et de ne pas manquer à ses rendez-vous. L'étudiant qui a promis de rendre visite à quelqu'un ou de le rencontrer est attendu à l'heure indiquée; si, pour une raison quelconque, il ne peut pas s'y présenter, il doit s'en excuser au préalable.

Après avoir été reçu quelque part, il est poli de téléphoner ou d'envoyer une note de remerciement à son hôte. La coutume orientale, qui consiste à apporter un cadeau lorsqu'on rend visite à quelqu'un pour la première fois, représente un geste très aimable, mais qui n'est pas obligatoire au Canada, et il risque d'entraîner trop de frais à la longue. Il est parfaitement normal d'accepter l'invitation d'une personne non encore rencontrée si l'invitation est transmise par un ami commun. Pour de nombreux étudiants étrangers, les fêtes de l'Action de grâces et de Noël n'ont guère de signification, mais il ne faut pas qu'un étudiant se considère un intrus lorsqu'il est invité à passer ces fêtes avec des amis. Dans les maisons canadiennes, les invités offrent souvent leur aide pour laver la vaisselle et, s'ils passent la nuit chez leurs hôtes, font eux-mêmes leur lit.

Il est bon que l'étudiant étranger se conforme aux coutumes du pays en ce qui concerne les détails quotidiens, mais il est aussi important qu'il conserve sa propre échelle de valeurs. Par exemple, si, par conviction religieuse ou préférence personnelle, un étudiant ne veut pas manger certains mets ou absorber des boissons alcoolisées, il ne doit pas être gêné d'en expliquer la raison à son hôte.

Au Canada, les relations entre les sexes sont très libres, mais ceci

risque parfois d'être mal interprété. Par exemple, un homme et une femme qui sont assis côte à côte dans un train ou un autobus se parleront peut-être, ce qui ne veut pas forcément dire que l'un ou l'autre désire donner suite à cette simple rencontre. Sur le campus également, des étudiants s'invitent mutuellement à participer à diverses activités sociales sans que cela n'implique pour autant des relations suivies.

La plupart des Canadiens croient à l'égalité des sexes, mais la courtoisie traditionnelle est de donner la préférence aux femmes. Une femme franchit la porte devant l'homme qui l'accompagne. Dans la rue, l'homme marchera sur le bord extérieur du trottoir. Généralement les hommes se lèvent à l'entrée d'une femme et enlèvent leur chapeau pour la saluer.

Pour obtenir d'autres renseignements sur la vie au Canada et dans les universités canadiennes, s'adresser aux universités et organisations d'étudiants.

DOCS
CA1 EA9 R117 FRE
janvier 1975
Les études universitaires au
Canada. --
53480351 .B4359540

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01063602 8